

# Charte éditoriale

## Le Mag – Magazine de Mazé-Milon

---

### Préambule

Le Mag est le magazine d'information de la commune de Mazé-Milon et a pour vocation d'informer les habitants sur la vie de la cité dans son ensemble (vie municipale, associative, culturelle, de loisirs, économique...).

#### 1- Les objectifs

Ce journal a pour objectifs :

- De faire connaître l'action municipale
- De promouvoir les activités associatives et les initiatives locales
- De fournir aux habitants toutes les informations utiles sur les services publics à leur disposition
- D'assurer un rôle pédagogique quant au fonctionnement des collectivités territoriales
- De favoriser les interactions entre habitants, élus et acteurs locaux.

#### 2- Ligne éditoriale

Ce magazine municipal est un outil d'information, distribué gratuitement, visant à développer la communication de la Ville de Mazé-Milon. Il offre la possibilité aux associations, dans le respect de la charte éditoriale, de s'exprimer.

La municipalité à travers M. le Maire, la commission communication, le service communication, s'interdit de publier des articles, annonces ou visuels :

- À caractère raciste, xénophobe, sexiste ou homophobe,
- Contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- À caractère injurieux et diffamatoire,
- De propagande ou de prosélytisme (politique, religieux, commercial...).

#### 3- Parution

Le Mag est édité à 2550 exemplaires 5 fois par an (en février, avril, juin, septembre et décembre). Il est distribué dans les boîtes aux lettres des Mazé-Milonnais, par des élus ou des agents communaux. Il est également consultable sur le site internet de Mazé-Milon.

Le calendrier des parutions et des dates-limites pour le dépôt des articles est disponible au service communication, sur demande : [communication@maze-milon.fr](mailto:communication@maze-milon.fr) / 02 41 80 61 06. Il est diffusé auprès des associations en fin d'année N-1 pour l'année N.

#### 4- Dépôt d'articles

Le dépôt d'articles est ouvert aux associations mazé-milonnaises. Il est exceptionnellement possible pour des associations hors commune organisant un événement sur notre territoire.

### ***Type de contenus acceptés***

- Article évoquant la vie de l'association ou un événement spécifique ouvert à tous : maximum 2000 caractères espaces compris + une photo ou un visuel.
- Brève (information courte de maximum 700 caractères espaces compris)
- Photo-légende, permettant un retour sur un événement organisé précédemment.
- Date à intégrer dans l'agenda au format suivant :
  - . date – horaire – lieu
  - . titre de l'événement
  - . organisé par...
  - . Informations pratiques (tarif – coordonnées pour la réservation...)

Pour veiller à la cohérence et l'équilibre du magazine, la commission communication, à travers le comité de rédaction et le service communication, et en informant les associations, se réserve la possibilité de :

- . refuser certains textes ne correspondant pas aux critères précités,
- . réduire certains textes proposés,
- . les passer dans une édition suivante (si l'information n'y est pas périmée),
- . limiter le nombre de parutions annuelles par association.

### ***Format de dépôt***

Les textes devront être envoyés par mail au service communication en format Word, sans mise en page (absence de couleurs, de gras et de souligné) : [communication@maze-milon.fr](mailto:communication@maze-milon.fr)

Merci de préciser les coordonnées du demandeur.

Les photos ou visuels associés seront à envoyer par mail également, en pièce jointe (et non dans le corps du mail). L'association se sera assurée d'avoir toutes les autorisations nécessaires avant de transmettre ces visuels.

Ces éléments feront l'objet d'une mise en forme au sein de la maquette du Mag.

## **5- Modification de la charte**

La commission communication se réserve le droit de modifier sa charte éditoriale si besoin et d'en avertir les utilisateurs concernés.